Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20251202-201125DELIB11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Élise LEROY.

Secrétaire de séance : M Yann JOUAN.

Délibération 11 VENTE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT DU « CLOS GRASSET »

Le lotissement du « Clos grasset » est composé de quatre terrains privés qui ont la particularité d'être composé de deux parcelles une privée et une appartenant à la commune suite à un problème de découpage au niveau de la création voie.

Les terrains communaux sont les suivants :

- Le lot 19, 21 la Tieuline constitué de la parcelle A 1705 18 m² appartenant à la commune.
- le lot 20, 19 la Tieuline constitué de la parcelle A 1706 de 7m² appartenant à la commune.
- le lot 21, 17 la Tieuline constitué de la parcelle A 1707 de 3 m² appartenant à la commune.
- Le lot 22, 15 la Tieuline constitué de la parcelle 1708 de 3 m² appartenant à la commune.

Monsieur le Maire propose que ces terrains soient vendus à 1 euros symbolique le terrain.

Les conseillers acceptent de vendre au prix proposé par Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme
Le Maire
Philippe DAULY

Secrétaire de séance
M Yann JOUAN

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 27 11 2025
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL